

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du **8 MARS 2016**

L'An **Deux Mille Seize**

Le **Mardi huit Mars**

A vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de SALOUEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-René HEMART, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. HEMART, DARRAGON, SELLIER, SAUVAL, CORREIA, TRANCART, FRION, SENECHAL, BON, HARY, HEBERT, COURTOT, FORESTIER, JACOILLOT, FAUVEAUX, HOUARD, CRINON, DENANCY, BASILLE, HENOCQ, ROC, VELCIN et BOYER.

POUVOIRS :

Mme FLATRES ayant donné pouvoir à M. ROC

Mme BENEDICTO-MILLA ayant donné pouvoir à M. DARRAGON

Mme ROCHOWIAK ayant donné pouvoir à M. BOYER

ABSENT : M. PORTRAIT (excusé)

L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;
3. Débat d'orientations budgétaires 2016;
10. Questions orales.

L'ordre du jour est de suite abordé :

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme VELCIN est nommée secrétaire de Séance.

2. Approbation du procès -verbal de la dernière séance :

Le procès-verbal **est adopté à l'unanimité.**

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2016 :

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, L 5211-36 du CGCT).

Je me dois aux prémices de cette année 2016 de vous tenir un discours, somme toute optimiste, mais comment puis-je l'être vraiment !

Bien évidemment, je pourrais vous parler de l'obtention de la 2^{ème} fleur du concours des villes et villages fleuries dont je suis fier ou encore de la concrétisation du projet de résidence intergénérationnelle d'ici 2017.

Je sais la mission qui est la mienne et les enjeux locaux qui lui incombent mais je ne pensais pas subir aussi rapidement les restrictions budgétaires annoncées.

En effet, l'Etat, par ses décisions hasardeuses, continue de jeter son dévolu par une réduction drastique de ses dotations sur les collectivités locales et particulièrement les petites communes comme notre chère belle ville de Salouel.

Pour mémoire, la Dotation Globale de Fonctionnement, dont vous trouverez ci-après l'évolution depuis 2012 est à ce jour, la principale recette de fonctionnement.

Certes, une année de sursis nous est « offerte » grâce au calendrier électoral et l'échéance de 2017. Qu'advient-il par la suite ?

Si la réforme envisagée se concrétisait, la DGF atteindrait moins de 310 000 euros soit une dotation de 76 euros par habitant contre 265 euros à ce jour !!

	2015	2014	2013	2012
DGF :	1 034 465 €	1 095 457 €	1 139 010 €	1 167 582 €
	- 5.57 %	- 3.82 %	- 2.45 %	

Avec le transfert du Monosite hospitalier vers la ville d'Amiens, nous avons évité de supporter de lourdes charges de fonctionnement. A cela, un agent administratif a souhaité poursuivre sa mission au sein du service de l'état-civil de la ville d'Amiens

Dans le même temps, un agent affecté aux écoles a quitté ses fonctions au mois de septembre. Pour des raisons évidentes d'économie, ces deux postes n'ont pas été remplacés.

La mise en place des rythmes scolaires, qui, aux travers des retours des professionnels de la petite enfance, qui ne semble pas atteindre les objectifs recherchés, pèse sur le budget communal. Sans en être convaincu, le Conseil Municipal s'est soumis à cette contrainte et a souhaité offrir des activités de qualité.

Nous avons également travaillé sur les multiples pistes d'économie.

Le repas des anciens offert aux administrés âgés de plus de 61 ans, à titre d'exemple, a été réduit de +10 % - L'âge requis sera repoussé à 62 ans dès cette année.

Les vœux à la population de plus de 40%.

Il ne s'agit pas pour nous de supprimer purement et simplement toute initiative... la commune se doit de rester dynamique et être un vecteur de cohésion sociale entre ses administrés.

Des consultations ont été lancées, notamment une pour la fourniture d'électricité de la Salle des Events, une économie de près de 2 000 euros sur 3 ans devrait être réalisée et uniquement sur ce site.

En 2015, le conseil municipal a validé plusieurs projets telles que la charte d'entretien des espaces publics ou encore une action d'accompagnement en faveur des emplois d'avenir et **pour chacun d'eux** un financement est obtenu.

Vous voyez là, les efforts entrepris et les recherches de financements.

Mais aujourd'hui, je me sens malgré tout obligé, à l'instar de nombre de mes collègues Maires d'aborder le point tant redouté de la hausse des impôts. La Municipalité s'y refuse pourtant.

Je suis attaché à conserver un cadre de vie et sur ce constat, je privilégierai l'allongement de la programmation des investissements même si chaque collectivité se doit d'encourager l'économie locale.

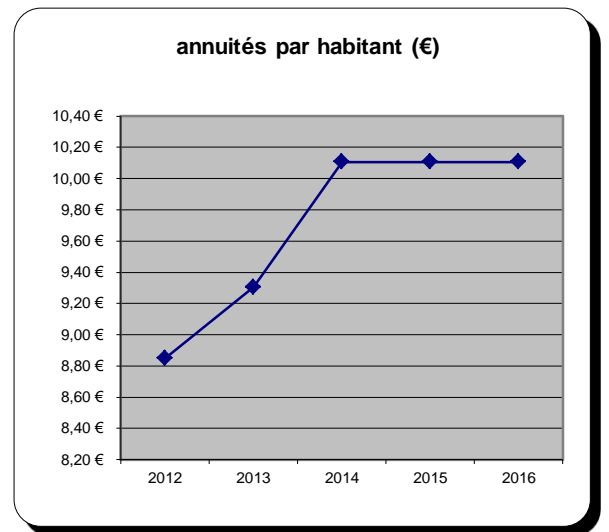
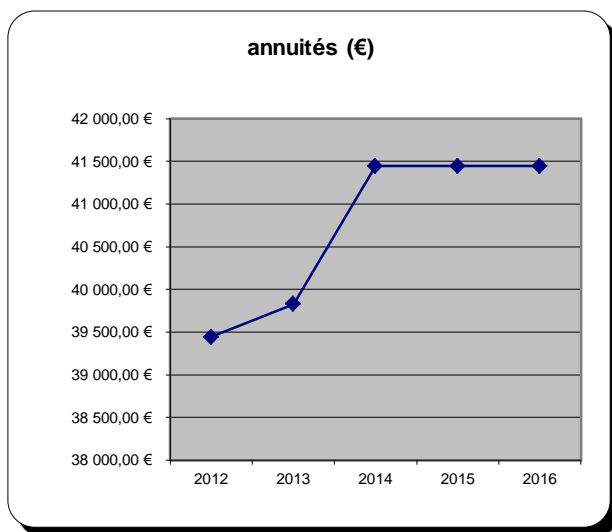
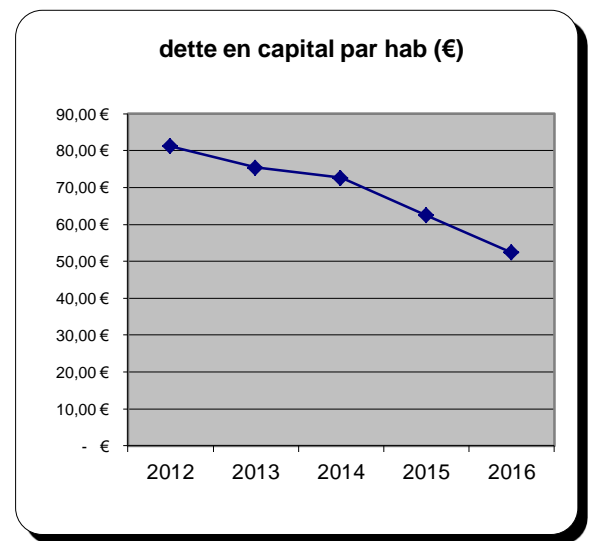
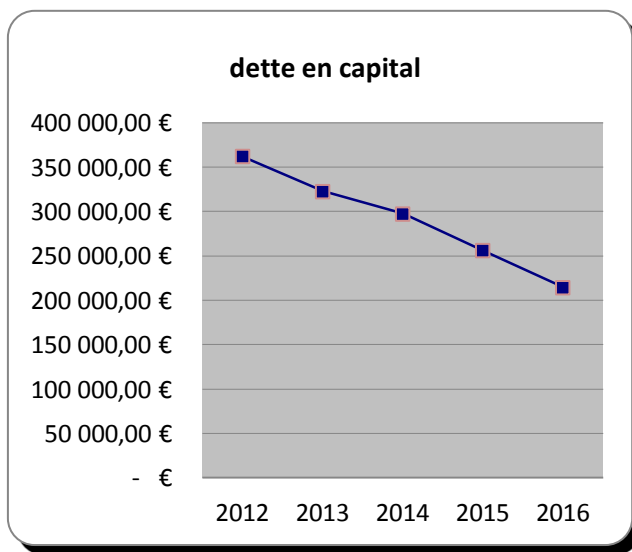
Comme l'année précédente, je vous présente donc une note de synthèse exposant une rétrospective de l'année écoulée suivie d'une présentation des principales dispositions de la Loi de finances 2016 ayant une incidence directe ou non sur la gestion communale.

Etat de la dette

Objet de la dette	Années	Taux en %	Capital origine	Annuité échu dans l'exercice	Dette en Capital à la fin de d'exercice 2015
Crèche Petit Prince	15	0	266 348,00	17 756,54	88 782.60
Centre d'accueil et de loisirs	10	0	200 835,00	20 083,50	120 501.00
Equipement Centre de Loisirs	5	0	9 935,19	1 987,03	3 974.10
Toiture SAJE Nid d'Abeilles	3	0	4 853,40	1 617,80	1 617.80
TOTAL GENERAL		0	481 971,59	41 444,87	214 875.50

	2012	2013	2014	2015	2016
Dettes en capital	362 233 €	322 804 €	297 765 €	256 320 €	214 876 €
en euros par habitant	81,25 €	75,42 €	72,61 €	62,50 €	52,45 €
annuités	39 443,46 €	39 827,07 €	41 444,87 €	41 444,87 €	41 444,87 €
en euros par habitant	8,85 €	9,31 €	10,11 €	10,11 €	10,12 €
	4458	4280	4101	4101	4 096

(1) dette au 1er janvier 2016



Analyse des équilibres financiers

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	Ratios de structure	Moyenne de la strate
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENTS = A	2 591	632	1 023	en % des produits	
dont : Impôts Locaux	754	184	414	29,11	40,47
Autres impôts et taxes	101	25	57	3,90	5,55
Dotations globales de fonctionnement	1 162	283	184	44,86	17,96
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	2 581	629	899	en % des charges	
dont : Charges de personnel	1464	357	432	56,72	48,05
Achats et charges externes	806	196	240	31,21	26,74
Charges financières	0	0	31	0,00	3,42
Contingents	98	21	35	3,41	3,94
Subventions versées	14	3	56	0,55	6,26
RÉSULTAT COMPTABLE = A - B = R	10	2	124		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENTS = C	314	76	426	en % des ressources	
dont : Emprunts bancaire et dettes assimilées	0	0	57	0,00	13,31
Subvention reçues	49	12	69	15,69	16,11
FCTVA	112	27	46	35,77	10,71
Retour de biens affectés, concédés,...	0	0	0	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENTS = D	857	209	411	en % des emplois	
dont : Dépense d'équipement	816	199	308	95,17	74,85
Remboursement d'emprunt et dettes assimilées	41	10	74	4,83	18,09
Charges à répartir	0	0	0	0,00	0,02
Immobilisations affectées, concédées, ...	0	0	0	0,00	0,00
Besoin ou capacité de financement Résiduel de la section d'investissement = I	544	133	-15		
+ solde des opérations pour le compte de tiers	0	0	-0		
= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	544	133	-15		
Résultat d'ensemble = R - E	-534	-130	139		
AUTOFINANCEMENT					
Excédent brut de fonctionnement	88	21	192	3,38	18,75
Capacité d'autofinancement = CAF	107	26	165	4,13	16,10
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	65	16	90	2,53	8,83

Population légale en vigueur au 1^{er} janvier de l'exercice 4 101

source : année 2014 - DGCL - <http://alize2.finances.gouv.fr/communes/>

M. Boyer évoque la DGF et la raison pour laquelle elle était aussi élevée jusqu'à maintenant (CHU, Résidences universitaires).

Monsieur le Maire précise que la réforme de la DGF modifie les critères de calcul et que la population ne sera plus l'élément de base.

Il fait également remarquer que les « produits » de la Commune sont très bas par rapport à la moyenne.

Ainsi, toutes les pistes de revenus supplémentaires seront explorées (notamment locations de salles communales).

M. ROC s'interroge sur l'opportunité de contracter un emprunt rapidement.

Monsieur le Maire indique qu'un emprunt générera des frais financiers et qu'il faudra trouver un équilibre entre maîtrise des coûts et investissement

M. BOYER regrette que l'excédent de fonctionnement n'apparaisse pas clairement dans son tableau.

M. Hémart indique qu'il est comptabilisé au chapitre 10 « subventions reçues ».

RETROSPECTIVE 2015 :

Il vous est fait une présentation très synthétique des dépenses et recettes des principaux chapitres budgétaires.

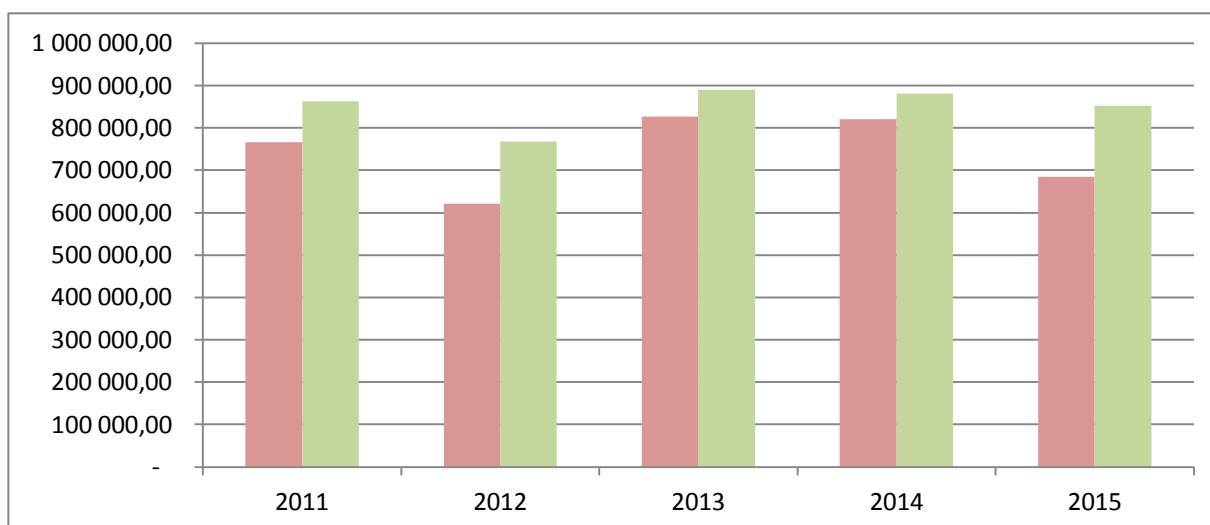
011 Charges à caractère général :

Les démarches entreprises en vue de réduire les frais de fonctionnement portent déjà leurs fruits avec une baisse annoncée de plus de 7%, notamment en raison de la diminution des charges liées à l'état civil,

Le tout avec la mise en place des rythmes scolaires ou encore l'entretien du Marais communal par entreprise. Le service commun « urbanisme » est également opérationnel.

Année	mandats émis	Crédits ouverts
2011	766 843,35	863 250,00
2012	621 064,44	767 750,00
2013	826 707,55	890 450,00
2014	821 318,20	881 650,00
2015	684 758,43	852 000,00

au 15/12



012 Charges de personnel

Année	mandats émis	Crédits ouverts
2011	1 324 470,89	1 490 500,00
2012	1 395 000,62	1 590 500,00
2013	1 495 687,66	1 634 000,00
2014	1 483 127,00	1 634 000,00
2015	1 610 065,76	1 647 000,00

au 15/12



Hormis les hausses classiques (contribution CNRACL, IRCANTEC, GVT etc.) et comme j'ai pu le constater sur d'autres collectivités, nous avons subi également en 2015 un taux d'absentéisme sans précédent. Le personnel est certes vieillissant mais il convient de s'interroger sur les mesures à prendre concernant l'amélioration des conditions de travail.

Nous avons déjà travaillé sur ce point mais l'élaboration prochaine du Document Unique nous donnera des réponses concrètes sur les améliorations à apporter.

A cela, comme je l'évoquais dans mon introduction, le remplacement d'un agent ne se fera désormais plus, de manière systématique. Chaque départ fera l'objet d'une étude très attentive. Ainsi, suite au départ d'un agent administratif, les horaires de la Mairie, les modalités d'inscription à certains services ont été modulés de façon à permettre au personnel communal de maintenir une qualité de service public.

Nous déployons actuellement les services à distance (inscriptions, règlements) car il est impératif de suivre l'évolution de nos modes de vie.

Depuis très longtemps, notre commune a formé nombre d'apprenti(e)s en relation avec les espaces verts ou encore les écoles. Nous poursuivrons notre contribution à la formation des jeunes.

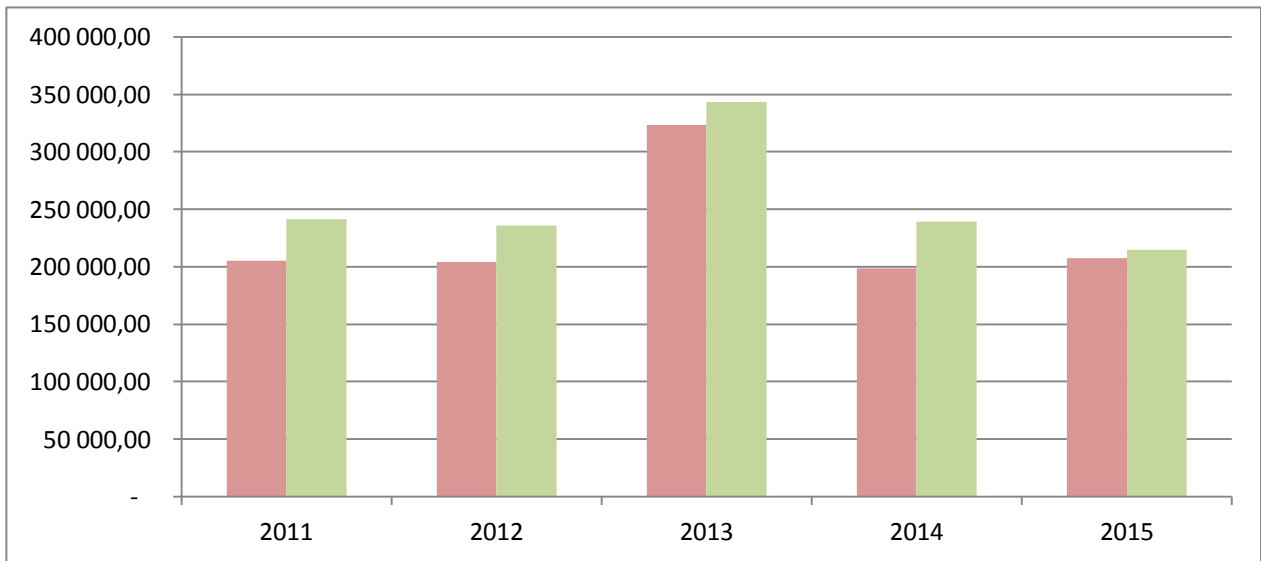
M. BOYER s'étonne de la hausse de 8 % constatée malgré le départ de deux agents.

M. HEMART indique qu'ils sont partis respectivement en septembre et octobre 2015.

65 : Autres charges de gestion courante

Année	mandats émis	Crédits ouverts
2011	205 226,78	241 280,00
2012	204 299,67	235 900,00
2013	323 199,33	343 553,00
2014	198 582,00	239 251,00
2015	207 379,83	214 751,00

au 15/12



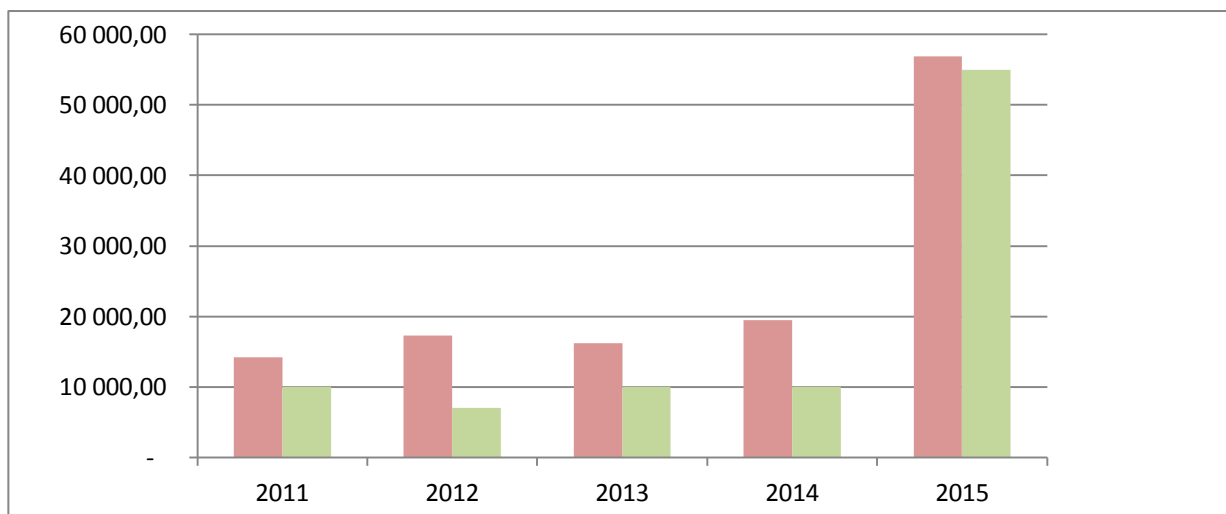
Le grand succès de nos deux réderies est venu abonder ce chapitre budgétaire. Néanmoins, des droits de place ont été perçus parallèlement en recettes de fonctionnement.

La prise en charge des frais d'extension du réseau basse tension d'électricité pour les travaux de réhabilitation des résidences universitaires justifie également cette hausse (Le Crous nous reversera le coût de cette dépense – recette comptabilisée au chapitre 77 « recettes exceptionnelles »).

013 Atténuation de charges

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2011	14 188,04	10 000,00
2012	17 336,46	7 000,00
2013	16 169,76	10 000,00
2014	19 469,35	10 000,00
2015	56 909,87	55 000,00

15-déc



Il a été demandé dans le courant de l'année de voter des crédits supplémentaires au chapitre 012 « charges de personnel ». Ces dépenses supplémentaires sont prises en charge dans le contrat d'assurance. Néanmoins, nous pouvons craindre une répercussion sur les taux de cotisations lors du renouvellement du contrat de groupe.

70 Vente des services, du Domaine

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2011	136 152,81	126 800,00
2012	154 874,98	129 830,00
2013	152 283,43	145 430,00
2014	144 379,00	148 450,00
2015	144 305,28	148 950,00

au 15/12



La mise en place des tarifications des temps d'accueil périscolaire est à l'origine de la hausse de ce chapitre. Près de 190 enfants sur 250, fréquentent ces activités.

Le chiffre indiqué de 190 enfants est une moyenne.

M. TRANCART apportera des précisions lors du prochain conseil municipal sur la fréquentation.

M. BOYER souhaiterait savoir si la tarification mise en place est à l'origine de la non-fréquentation.

M. DARRAGON indique toutefois, que le chiffre des 100% n'est pas « atteignable », ni « souhaitable » eu égard aux locaux nécessaires.

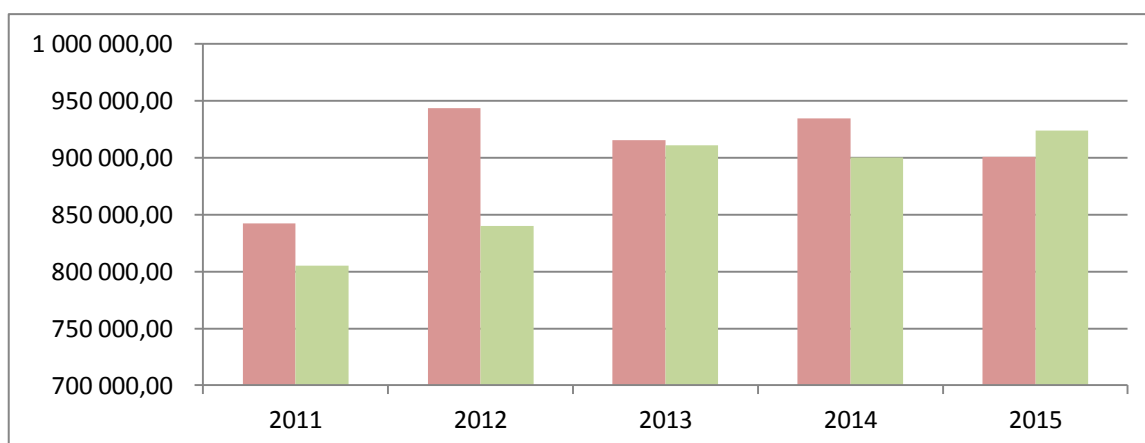
M. JACOILLOT préconise une communication sur la fréquentation des enfants aux T.A.P.

M. ROC demande une analyse financière du coût de ces activités.

73 Impôts et Taxes

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2011	841 992,57	805 200,00
2012	943 306,27	839 700,00
2013	915 231,09	910 500,00
2014	934 561,00	899 900,00
3,77 2015	900 597,24	923 762,00

15-déc



Impôts « ménage » : le budget 2015 ayant été présenté sans connaissance des bases locatives au moment des votes, le produit reçu sera supérieur aux prévisions. Une régularisation des bases de la taxe d'habitation 2014 a été effectuée par les services fiscaux. Les produits seront donc très largement au-dessus de la prévision budgétaire.

M. Hémart indique que les bases fiscales ne sont toujours pas communiquées à ce jour.

74 Dotations et Participations

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2011	1 589 114,39	1 563 677,00
2012	1 554 787,13	1 436 347,00
2013	1 515 541,29	1 436 347,00
2014	1 401 427,00	1 412 255,00
2015	1 222 299,46	1 355 300,00

15-déc



La Dotation Globale de Fonctionnement a, pour sa part, diminué de 5.57% en 2015 soit 63 186 euros (dont 50 134 euros au titre de la contribution au redressement des finances publiques).
La dotation nationale de péréquation n'a pas été perçue.

M. Hémart indique qu'il espérait une régularisation mais a appris depuis, qu'elle ne serait définitivement plus perçue.

La Caisse d'Allocations Familiales a régularisé sa prestation de service 2014.

75 Autres produits de gestion courante

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2011	105 975,11	75 700,00
2012	90 059,53	81 000,00
2013	96 871,90	87 300,00
2014	90 836,00	89 000,00
2015	87 383,93	90 000,00

au 15/12

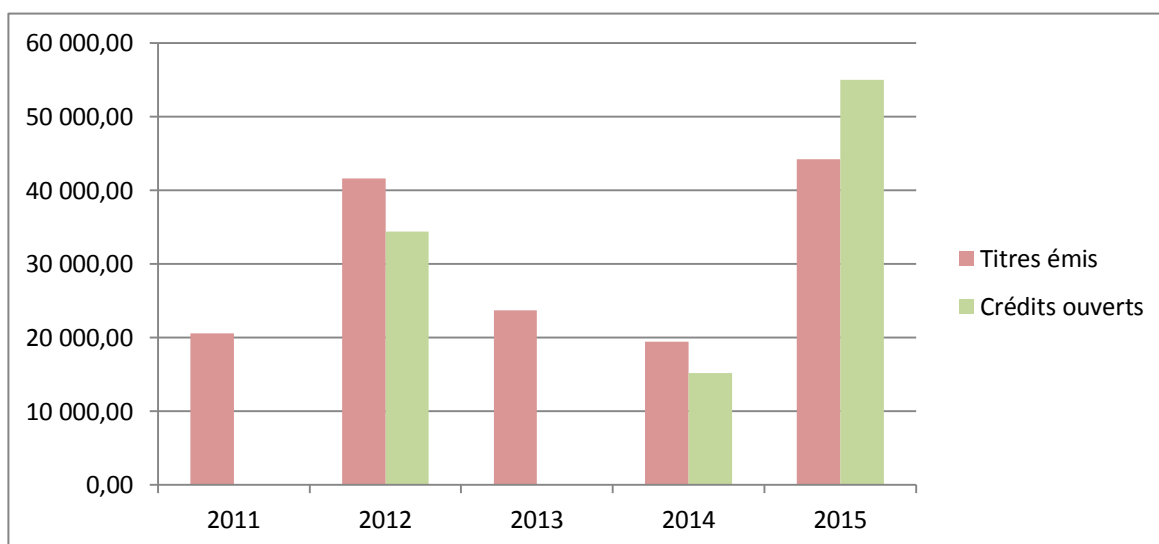


Le Conseil Municipal a voté en 2015 une hausse des tarifs de locations des salles des fêtes. Les revenus des immeubles ont substantiellement augmenté par rapport aux prévisions (+9%). Le Bail avec Orange a été renouvelé.

77. Charges exceptionnelles

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2011	20 534,59	-
2012	41 626,28	34 400,00
2013	23 705,45	-
2014	19 408,14	15 154,00
2015	44 235,80	55 000,00

15-déc



Cette année fut quelque plus importante en terme de sinistralité (dégradation du mobilier urbain, voirie, dégâts des eaux).

En cette année active de recherche de financement, nous avons sollicité et obtenu du fonds européen de soutien à la production laitière une aide de 1 400 euros.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2015 marquent clairement un coup d'arrêt à notre action municipale après de nombreuses années de développement.

La subvention sollicitée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux de mise en conformité de la salle des Events nous a été accordée (11 000 euros). Pour l'année 2016, d'autres aides ont été également obtenues. Je cite et remercie la Caisse d'Allocations Familiales pour son énorme investissement à nos côtés (appel à projets ou encore financement de travaux à la crèche « Petit Prince », nos Conseillers Départementaux pour leur soutien au dossier de subvention déposé au titre de la PACTe ou encore notre ancienne Députée pour sa participation au remplacement de l'éclairage de deux classes.

La chasse aux subventions est plus qu'ouverte !!

DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2016 :

FISCALITE LOCALE

Revalorisation des valeurs locatives

Le taux de revalorisation proposé pour 2016 sera de 1 %, soit le niveau de l'inflation constatée sur l'année écoulée.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016 :

Le Chapitre « 011 Charges à caractère général »

Poursuite de la réduction des frais de fonctionnement : frais liés à l'éclairage public, dématérialisation ou encore réduction des coûts de reproduction du bulletin municipal.

Après la mutualisation des services de police, nous étudions actuellement une mutualisation du matériel technique (balayeuse, broyeur de branche...) avec la ville de Saleux.

Le Chapitre « 012 Charges du personnel » :

Evolutions 2016

- S.M.I.C. : 9,67€ soit 1 445,38€/mois brut
- Cotisation maladie
 - cotisation agent : 0.75 % (inchangé)
 - contribution employeur : 12.84% (au lieu de 12.80%)
- Allocations familiales : 5,25% (inchangé)
- Taux AT (Agents RG) : 1.60%
- C.N.R.A.C.L.
 - cotisation agent : 9,94 % (au lieu de 9.46 %)
 - contribution employeur : 30,60% (au lieu de 30.50%)
- IRCANTEC
 - cotisation agent : 2.72 % (au lieu de 2.64 %)
 - contribution employeur : 4.08% (au lieu de 3.96%)

- Vieillesse déplafonnée
 - cotisation agent : 0,35% (au lieu de 0,30%)
 - contribution employeur : 1,85% (au lieu de 1,80%)
- Vieillesse plafonnée
 - cotisation agent : 6,90% (au lieu de 6,85%)
 - contribution employeur : 8.55% (au lieu de 8,50%)
- Glissement Vieillesse Technicité positif : évolution des carrières des agents (avancements échelons, grades) : 2%
- CNFPT : 0.90% (au lieu de 1%)

Depuis de nombreuses années lors d'épisodes neigeux, vous avez pu remarquer la qualité du sablage réalisé par les employés communaux. Mais jusqu'à maintenant et toujours dans un souci de poser un vrai cadre juridique, je solliciterai votre avis sur la mise en place d'astreintes afin que l'on dispose d'une visibilité sur ce dispositif.

M. ROC demande si elles représenteront un coût pour la commune ?

M. HEMART confirme mais il reviendra à la Commission de Finances et au Conseil Municipal de délibérer.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016 :

- **Dotation Globale de Fonctionnement** : une baisse de l'ordre de 5% est envisagée.
- **Fonds d'amorçage** lié à la mise en place des rythmes scolaires : Quid de l'avenir de ce dispositif pour son renouvellement pour la prochaine rentrée scolaire 2016/2017.
- **Impôts ménage** : maintien des taux actuels avec revalorisation des valeurs locatives de 1 %.
- **Une optimisation des revenus du Domaine est envisagée.**

PROJETS 2016 :

- Requalification d'espaces publics dans le centre-bourg (Parvis kiosque décalé à 2016) ;
- Résidence intergénérationnelle – réalisation de la voie d'accès (financée dans son intégralité) ;
- Amélioration des voies de circulation (signalisation) ;
- Etude à la réhabilitation de l'immeuble 5 rue Pasteur ;
- Réfection toiture de la crèche Petit Prince (financée partiellement) ;
- Programme d'économie d'énergie (éclairage public, illuminations etc.) ;
- Programme de voirie ;

Pour l'année 2016, la réfection des rues Jules Verne et Pasteur sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM de Boves.

La Communauté d'agglomération « Amiens Métropole » a retenu la réfection du parking des courts de tennis et réalisera, avec le concours de la Commune, la rue des Moutiers.

CONCLUSION :

Vous voyez chers collègues, la tâche que nous avons devant nous pour préparer Salouel aux nombreux changements qui se présentent à elle.

Le budget primitif prochainement présenté sera « classique » et toujours prudent, eu égard aux éléments dont nous disposons. Tout comme il le sera d'ailleurs pour les années à venir.

Comment notre commune est-elle appelée à survivre au sein de ce redécoupage administratif (cantonal et désormais régional) et quelle orientation prendre ?

- Baisser la qualité de service ?
- Maintenir la qualité de service en répercutant le coût à l'utilisateur ?
- Réduire voire supprimer les investissements ?
- Augmenter la pression fiscale ?

L'enjeu est majeur et sur ces points, votre avis sera bien évidemment sollicité.

De gros projets immobiliers sont en préparation et je peux vous affirmer ma conviction à trouver le meilleur compromis pour l'intérêt de chacun d'entre vous.

Ainsi il reviendra au Conseil Municipal de décider notamment de la poursuite ou non du centre de vacances proposé aux adolescents, des temps d'accueil périscolaires proposés actuellement, des illuminations.

4. Questions orales :

Aucune question orale n'a été déposée.

Points divers abordés :

Distribution des Bacs « jaunes » : Elle est en cours. La collecte interviendra tous les 15 jours.

La séance est levée à 21h45.